

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE
ARRÊTE N° 11-19-/2025**

Le Maire de Bray-sur-Seine

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 19 octobre 2022

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2026** est établi comme suit :

Avancement au grade d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ere classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
MARLIN Catherine	Agent Spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles	01/01/2026

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de Seine et Marne** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Bray-sur-Seine
Le 19 novembre 2025

Le Maire
Alain CARRASCO



PUBLIÉ LE :24 novembre 2025